

VAL DE LOIRE ■ Des travaux vont être engagés sur le Canal latéral à la Loire, qui sera équipé progressivement

Bientôt les écluses seront automatiques

Les écluses du Canal latéral à la Loire vont être progressivement automatisées. Des travaux vont être menés sur celle de Bannay en 2021.

Vincent Michel
vincent.michel@centrefrance.com

Promeneurs, plaisanciers et habitants l'auront sans doute remarqué : il y a peu, des feux de signalisation ont été installés sur le Canal latéral à la Loire, à l'écluse de Bannay. Ce sont là les prémices de travaux d'automatisation de l'ouvrage hydraulique prévus en 2021 par Voies navigables de France (VNF). Au cours des années à venir, l'établissement gestionnaire de la voie d'eau compte doter les autres écluses de cette technologie.

« La direction de VNF a un projet de modernisation de son réseau à l'échéance dix ans, a expliqué Déborah Perrot, responsable de l'unité territoriale d'itinéraire (UTI) Val de Loire, lors de l'assemblée générale du syndicat intercommunal à vocations multiples (Sivom) Loire et canal, jeudi soir, à la salle des fêtes de Ménétréol-sous-Sancerre. Aujourd'hui, sur le secteur de la Direction territoriale Centre-Bourgogne (dont dépend le canal, NDLR), l'essentiel des écluses est encore manuel. »

Télécommande et contrôle à distance

« Le but, c'est de venir à un système de télécommande et de supervision à partir d'un PC



comme sur les autoroutes », a décrit la cadre de VNF. Grâce à ce nouveau système, les utilisateurs de la voie d'eau pourront s'écluser tout seuls. Auparavant, un agent devait manipuler plusieurs manivelles pour ouvrir et fermer les portes. Outre Bannay, l'écluse de Maimbray, dans le Loiret, sera, elle aussi, équipée de la sorte. Les travaux sont prévus pendant la période de chômage du canal, du 25 janvier au 21 mars. « En cas de problème, il sera possible de le détecter et de réparer à distance, ou d'envoyer quelqu'un si besoin. »

Le dispositif est une réponse à une problématique de santé au travail. « On se rend compte qu'en fin de carrière, nos agents sont usés et souffrent de troubles musculo-squelettiques énormes, a précisé Deborah Perrot. Ils ont des problèmes de tendinite, des problèmes de coude... Car, quand vous avez trente bateaux à passer par jour, ce qui représente huit manivelles à tourner à chaque fois, au bout de la journée, vous avez les épaules qui peinent. Nous devons donc réduire cette pénibilité. »

C'est, aussi, une question de ressources humaines. « Nous sommes un établissement public de l'État et nous sommes soumis à la baisse constante du nombre de fonctionnaires engagée depuis plusieurs années. C'est chaque année moins vingt, moins trente agents. Qui ne sont pas remplacés. » Le Canal latéral à la Loire ne sera pas le premier à passer à l'électronique. Sur le secteur de la Direction territoriale Centre-Bourgogne, c'est déjà le cas du Canal de Loing, dans le Loiret et en Seine-et-Marne. Le retour d'expérience semble encoura-

■ ET AUSSI...

Fauchage. Au bord du Canal latéral à la Loire, sur le linéaire géré par l'unité territoriale d'itinéraire Val de Loire, il y a 98 kilomètres de berges à entretenir. « Elles sont fauchées mécaniquement, a rappelé Aurélie Bidoire, responsable du centre d'exploitation, de maintenance et d'intervention (Cemi) VNF de Saint-Satur, lors de l'assemblée du syndicat Loire et canal (voir ci-contre). On essaie d'effectuer trois passes par an. C'est ce que nous avons fait en 2020, mais on ne réussit pas chaque année. » Une élue du syndicat s'est inquiétée de la faible hauteur de végétation laissée après le passage des tracteurs. « On coupe pour avoir accès aux levées et aux ouvrages, a précisé Déborah Perrot, responsable de l'unité territoriale. Le but est d'entretenir notre linéaire. Si on ne fauche pas, on ne peut pas voir les fuites. »

geant, a noté Déborah Perrot. « Il est entièrement automatisé depuis 2015, il est fiable. Il y a peu d'arrêts de navigation. Et le délai d'intervention est de moins d'une heure. »

VNF restera présent sur le terrain, a assuré la responsable de l'unité territoriale. « Ça ne veut pas dire qu'il n'y aura plus d'agent et ça n'empêchera pas de travailler en local, a-t-elle souligné. Il y aura toujours besoin d'une présence, ne serait-ce que pour renseigner les touristes, par exemple. » ■